

SFR

Offre valable
du 16/05/16
au 04/06/16 inclus

JUSQU'À

50€ REMBOURSÉS

Pour l'achat simultané
d'un casque Samsung
Gear VR (SM-R322) et
d'un Pack SFR Samsung
Galaxy S7 ou Samsung
Galaxy S7 edge



Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

■ Offre réservée aux clients SFR.

■ Vous avez acheté simultanément, entre le 16/05/16 et le 04/06/16, un casque Samsung Gear VR (SM-R322) et un pack SFR Samsung Galaxy S7 ou Samsung Galaxy S7 edge, uniquement en espace SFR ou sur la boutique en ligne sfr.fr.

Jusqu'à 50€ remboursés dans la limite du prix d'achat du casque Samsung Gear VR (SM-R322).

Le remboursement ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de sa 1^{ère} facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement BANCAIRE automatique ou s'il est en situation d'impayés ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment préférez-vous profiter de cette offre ?

■ Par INTERNET : rendez-vous sur le site sfr.odr.fr et remplissez le formulaire en ligne. VOUS SEREZ REMBOURSÉ SOUS 3 SEMAINES.

■ Par COURRIER : remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le par voie postale. VOUS SEREZ REMBOURSÉ SOUS 8 SEMAINES.

A compter de la date de réception de votre demande conforme.

De quoi avons-nous besoin de votre part ? pour une demande de remboursement par courrier

À remplir
EN MAJUSCULE
AU STYLO NOIR

1 Vos coordonnées

N° de ligne mobile SFR

Civilité M. Mme Nom

Prénom

N° Adresse

Code postal Ville

Prix d'achat de votre casque ⁽¹⁾⁽²⁾ , €

N° IMEI de votre Pack SFR ⁽¹⁾

N° de code-barres de votre casque ⁽¹⁾

(1) Si ces informations sont absentes ou erronées, nous ne pourrions pas procéder à votre remboursement. (2) Indiquez le montant de votre achat avant déduction de l'offre de remboursement.

2 Les pièces à joindre à votre envoi

■ La photocopie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat du Pack SFR Samsung Galaxy S7 ou Samsung Galaxy S7 edge et du casque Samsung Gear VR (SM-R322) (la date d'achat, la référence et le prix du mobile et du casque doivent être impérativement entourés), Le bon de livraison ne sera pas accepté.

■ La photocopie de l'étiquette comportant le N° d'IMEI du mobile situé à l'extérieur de la boîte du Pack SFR,

■ Découpez le code-barres qui figure sur l'emballage du casque Samsung Gear VR (SM-R322) (Les photocopies ne seront pas acceptées),

■ Un IBAN À SCOTCHER EN HAUT de ce coupon (sans cacher la partie renseignée ci-dessus) / NE PAS AGRAFER. (En l'absence de l'IBAN, vous ne serez pas remboursé.)

3 Vous nous envoyez le tout (coordonnées, IBAN, pièces justificatives) dans les 30 jours suivant l'achat (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse ci-contre :

ODR SFR N° 19304 - CEDEX 3032
99303 PARIS CONCOURS

Et après ?

■ Par INTERNET : un email de confirmation vous sera envoyé après avoir effectué votre demande de remboursement en ligne.

■ Par COURRIER : un SMS de confirmation vous sera adressé dès la réception de votre demande de remboursement.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de SMS de suivi de votre demande, cochez ici



Pour suivre votre demande, rendez-vous sur internet sur sfr.odr.fr ou par téléphone

0821 36 46 56

Service 0,12 € / min
* prix appel

Offre réservée uniquement aux clients SFR. Du 16/05/2016 au 04/06/2016 inclus, achetez simultanément un casque Samsung Gear VR (SM-R322) et un Pack SFR Samsung Galaxy S7 ou Samsung Galaxy S7 edge, uniquement en espace SFR ou sur la boutique en ligne sfr.fr. Offre limitée à un seul remboursement par numéro de ligne SFR. Offre de remboursement non cumulable avec une autre offre de remboursement sur la même période et sur le même équipement. Dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'envoi des pièces justificatives dans les 30 jours suivant l'acte d'achat. En l'absence de l'IBAN, vous ne serez pas remboursé. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne pourra être prise en compte. Le remboursement ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de sa 1^{ère} facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés ou si la ligne est inactive au moment du remboursement. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 04/09/2016. Les frais d'envoi et de photocopie sont à la charge du participant. Le présent bulletin une fois validé vaudra un remboursement maximum de 50€ TTC (soit 41,67€ HT et 8,33€ de TVA à 20%) du casque Samsung Gear VR (SM-R322) accordé par la société SFR, 12 rue Jean-Philippe RAMEAU - ZAC Landy Pleyel - 93200 SAINT-DENIS. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR pour la gestion de votre compte et pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des fins d'étude ou de prospection pour des opérations commerciales). Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR et copie de votre pièce d'identité : «Courrier SFR Mobile- TSA 73917- 62978 Arras Cedex 9».